

CONVENTION

MINI-STAGE de DÉCOUVERTE

des métiers de l'hôtellerie restauration

Article 1 - La convention de mini-stage de découverte est établie entre :

- ✓ le Lycée Saint-Joseph L'Amandier - allée Jean-Pierre Gault - 16710 SAINT-YRIEIX sur CHARENTE
- ✓ et le Collège _____

Article 2 - La présente convention est valable de 8H30 à 14H30 le _____

et concerne l'élève : _____ en classe de : _____

Article 3 - L'élève est associé aux activités proposées dans les ateliers d'hôtellerie restauration, il est accueilli dans l'atelier par le professeur de la spécialité qui désigne un élève tuteur chargé du suivi du stagiaire pendant sa présence dans la cuisine ou le restaurant. Il est soumis au règlement intérieur du lycée Saint-Joseph l'Amandier, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. Sa participation ne doit pas porter préjudice au bon déroulement des cours.


Article 4 – Le Lycée Saint-Joseph L'Amandier, le Collège et les responsables légaux de l'élève ont souscrit les assurances couvrant les risques liés à leur responsabilité civile. En cas d'accident survenant à l'élève, le Lycée Saint-Joseph L'Amandier s'engage à prévenir immédiatement le Collège. Les responsables des deux Établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5 – Déroulement du mini-stage :

- ✓ D'un commun accord une date pour la journée de découverte est programmée entre le collège, la famille et M. GREGOIRE, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du lycée Saint-Joseph l'Amandier. Contact : **Tél. : 05 45 38 60 48 – mail : chefdestravaux@lamandier.fr**
- ✓ La présente convention et la fiche de motivation seront adressées au lycée Saint-Joseph l'Amandier au plus tard une semaine avant la date du mini-stage, à défaut l'élève ne pourra être accueilli en mini-stage.
- ✓ L'élève se présentera au lycée Saint-Joseph l'Amandier à 8H30 au bâtiment professionnel hôtelier auprès de M. GREGOIRE - Directeur délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques dans une tenue de ville correcte (pas de tenue de sport) de préférence : Pour les filles : **un pantalon de couleur noire ou sombre, des chaussures de ville classiques fermées.** Pour les garçons : **un pantalon de couleur noire ou sombre, une chemise, des chaussures de ville classiques fermées.**
- ✓ Lors de l'accès aux ateliers une tenue professionnelle adaptée sera proposée.
- ✓ Programme de la journée :
 - **8h30** : Accueil, étude du projet d'orientation, présentation du lycée, immersion dans les locaux professionnels.
 - **8h50 - 11h20** : Participation aux travaux pratiques de cuisine.
 - **11h30 - 12h15** : Repas offert assuré au self service du Lycée Saint-Joseph L'Amandier.
 - **12h15 - 14h20** : Participation aux travaux pratiques de restaurant.
 - **14h20 - 14h30** : Bilan de la journée, rencontre avec les parents.

Article 6 – Le trajet aller-retour de l'élève entre son établissement d'origine et/ou son domicile et le lycée Saint-Joseph l'Amandier se fait sous la responsabilité et à la charge de sa famille.

Convention établie à _____ le _____

Le Principal du Collège ou son représentant	Le Directeur du Lycée Saint- Joseph L'Amandier	Le responsable légal de l'élève	L'élève
	 <p>Lycée Professionnel et Technologique Saint-Joseph l'Amandier Allée Jean-Pierre Gault 16710 SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE 05 45 38 13 02 lamandier.fr</p>		